

MADE IN BREIZH

Marché artisanal estival

Cahier des charges - édition 2022

1 - Présentation

La Commune d'Erquy organise **Made in Breizh**, marché artisanal estival.

Il se déroulera les lundis soirs **du 11 juillet au 22 août 2022 inclus**, soit 7 soirées, sur le village estival situé boulevard de la mer à Erquy, de 17h00 à 21h00.

Les visiteurs y auront accès librement et gratuitement.

Date	Horaire	Lieu
lundi 11 juillet 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.
lundi 18 juillet 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.
lundi 25 juillet 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.
lundi 1 ^{er} août 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.
lundi 8 août 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.
lundi 15 août 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.
lundi 22 août 2022	17h00 à 21h00	Village estival, boulevard de la mer, Erquy.

2 - Conditions d'accès

Le marché artisanal estival **Made in Breizh** reçoit exclusivement des artisans locaux (production artisanale, artistique, produits traditionnels, du terroir, ...) dont l'activité est en cohérence avec l'image de la Bretagne. Il faut préalablement faire acte de candidature et retourner un dossier complet (fiche de candidature à remplir accompagnée de diverses pièces à fournir) à la Commune d'Erquy **au plus tard mardi 31 mai 2022 dernier délai.**

Un comité de sélection statuera sur chaque candidature. Lorsque plusieurs propositions concerneront des gammes de produits similaires, il veillera à limiter le nombre de candidatures retenues. Il se réserve le droit de refuser une candidature ne lui paraissant pas en adéquation avec la notion d'artisanat, de production locale, de l'image d'Erquy ou de la Bretagne.

Les réponses seront transmises aux candidats début juin 2022.

Le fait d'être retenu pour une édition ne constitue pas un droit à revenir pour les éditions des années suivantes, il faut d'abord faire acte de candidature.

3 - Fonctionnement

Afin de satisfaire aux difficultés liées à la présence en bord de mer (vent), des chalets en bois seront mis à disposition des artisans, de 2 tailles différentes, ainsi que des espaces libres pour les artisans équipés de véhicules professionnels (camion réfrigéré, ...).

Désignation	Dimensions
Chalet en bois, petite taille	Façade 3,00 m Profondeur 2,00 m
Chalet en bois, taille moyenne	Façade 3,60 m Profondeur 2,00 m
Espace libre pour les commerçants équipés de véhicule, de remorque ou de structure adaptée.	A préciser lors de l'inscription

L'emplacement sera défini par le placier désigné par l'organisation et ne pourra pas être contesté.

L'emplacement devra être laissé propre (des containers seront mis à disposition à cet effet à proximité).

Dans le cas de producteurs ayant besoin de leur véhicule (respect de la chaîne du froid, ...), ils doivent impérativement le préciser sur la fiche de candidature.

Possibilité de branchement électrique, à préciser aussi sur la fiche de candidature.

Chaque artisan se chargera de son installation avec son propre équipement.

L'installation des artisans se fera de 16h00 à 17h00 exclusivement, sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy. Passé ce délai, les artisans devront stationner sur un emplacement désigné par la Police Municipale avant de pouvoir décharger leur matériel en vue de leur installation à l'emplacement qui leur est réservé.

La désinstallation se fera à partir de 21h00 (mais pas avant !), sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy.

Les véhicules devront être stationnés sur un parking réservé sur le boulevard de la mer, à proximité.

4 - Engagement

Chaque artisan sélectionné s'engage à être en situation d'exposition lors des 7 soirées à l'emplacement qui lui sera désigné par le placier.

En cas d'empêchement, il devra obligatoirement prévenir la Commune d'Erquy de son absence et fournir une excuse recevable, faute de retrait définitif, sans qu'il puisse faire valoir un quelconque préjudice financier ou moral.

Chaque artisan autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles) prises dans le cadre de sa participation sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Chaque artisan s'engage à respecter le cahier des charges ainsi que les consignes de l'organisateur transmises par son délégué sur place (placier, agents de la Commune d'Erquy).

Le code de la route sera bien évidemment respecté aux abords de l'espace d'exposition.

La participation au marché artisanal estival **Made in Breizh** implique l'acceptation totale et sans réserves de ce cahier des charges.

5 - Droit d'emplacement

Le droit d'emplacement est un engagement à être présent pour les 7 dates, il sera à régler en une seule fois par avis de somme à payer du Trésor Public.

Chalet en bois, petite taille	80 €
Chalet en bois, taille moyenne	90 €
Espace libre pour les commerçants équipés de véhicules	80 €